

# DRAFT™

**GARANTIE :** Thifensulfuron-méthyle 50 %  
Tribénuron-méthyle 25 %

N° D'HOMOLOGATION : 31904 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES  
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION  
**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

**Rotam LTD.**  
7/F, Cheung Tat Centre  
Cheung Lee Street  
Chai Wan, Hong Kong

Fabriqué pour :  
**ROTAM NORTH AMERICA, INC.**  
3400 One First Canadian Place  
PO Box 130, Toronto, ON M5X 1A4  
1-866-927-6826

**GROUPE 2 HERBICIDE**

**GRANULES DISPERSABLES**

**POUR UTILISATION SUR LE BLÉ  
(PRINTEMPS, D'HIVER OU DE BLÉ DUR),  
ORGE, AVOINE ET LE CANOLA TOLÉRANT  
À LA SULFONYLURÉE (SU)  
COMMERCIAL**

**CONTENU NET : 567 grams**

Produit de la Chine



DRAFT-CAN-01-REVA100716-20oz



## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉCAUTIONS</b> .....	1	<b>DRAFT + ACCORD* + PUMA 120 SUPER</b> .....	15
<b>IMPORTANT</b> .....	2	<b>DRAFT + ACCORD* + AVENGE* 200-C - BLÉ DE</b>	
<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> .....	2	<b>PRINTEMPS SEULEMENT</b> .....	15
<b>MODE D'EMPLOI</b> .....	2	<b>HERBICIDE ACCORD* DF DRAFT + MÉLANGE EN</b>	
<b>DRAFT</b> .....	3	<b>RÉSERVOIR ATTAÏN*</b> .....	16
<b>SU CANOLA</b> .....	5	<b>DRAFT + LONTREL* 360</b> .....	17
<b>LES MÉLANGES AVEC DRAFT®</b> .....	5	<b>DRAFT + HERBICIDE BANVEL II*</b> .....	17
<b>DRAFT PLUS MCPA</b> .....	6	<b>DRAFT + HERBICIDE HORIZON* 240 EC +</b>	
<b>DRAFT PLUS 2,4-D</b> .....	7	<b>HERBICIDE BANVEL II*</b> .....	18
<b>DRAFT PLUS ASSERT*</b> .....	8	<b>DRAFT + 2,4-D amine ou d'ester + EVEREST *</b>	
<b>DRAFT + ASSERT * + MCPA ESTER 500</b> .....	8	<b>SOLUPAK 70 DF ou Everest 70 WDG</b> .....	18
<b>DRAFT + PUMA* SUPER</b> .....	8	<b>DIRECTIVES DE MÉLANGE :</b> .....	21
<b>DRAFT + MCPA ESTER 500 + PUMA* SUPER</b> .....	9	<b>INSTRUCTIONS D'APPLICATION :</b> .....	22
<b>DRAFT + PUMA* 120 SUPER</b> .....	10	<b>NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :</b> .....	22
<b>DRAFT + PUMA* 120 SUPER + MCPA Ester 500</b> .....	10	<b>PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :</b> .....	22
<b>DRAFT + HORIZON* 240 EC</b> .....	11	<b>RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA</b>	
<b>DRAFT + MCPA ESTER 500 + HORIZON* 240 EC</b> .....	11	<b>RÉSISTANCE :</b> .....	22
<b>DRAFT + ACCORD* + HORIZON* 240 EC</b> .....	12	<b>ENTREPOSAGE :</b> .....	24
<b>DRAFT + LONTREL* 360 + 2,4-D ESTER ou</b>		<b>ÉLIMINATION :</b> .....	24
<b>MCPA ESTER</b> .....	12	<b>AVIS À L'UTILISATEUR :</b> .....	24
<b>DRAFT + CURTAIL* M</b> .....	13		
<b>DRAFT + ACCORD*</b> .....	14		

## PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter de respirer les vapeurs de pulvérisation. Utiliser dans un endroit suffisamment aéré.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau.
- Ce produit peut être nocif s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Irrite les yeux et la peau.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après l'usage.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter un écran facial pendant le mélange et le chargement. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis si on utilise une rampe de pulvérisation.
- NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez CropLife Canada au site Internet [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## PREMIERS SOINS :

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le CHEMTREC 1-800-424-9300 (24 heures).

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

## IMPORTANT

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes :

Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures.

### NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Observer avec soin les directives sur le nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir du pulvérisateur peuvent endommager les cultures autres que le blé, l'orge et l'avoine.

### APPLIQUER AVEC UN SURFACTANT HOMOLOGUÉ POUR L'USAGE AVEC L'HERBICIDE DRAFT

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DRAFT est recommandé pour suppression sélectif de post-levée ou la répression des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (printemps, d'hiver ou de blé dur), d'orge, de l'avoine et du canola tolérant à la sulfonylurée (SU). DRAFT est un herbicide de l'ingrédient actif de 75% sous forme de granulés dispersables sec. DRAFT doit être mélangé avec de l'eau et un agent tensioactif recommandé et appliqué en pulvérisation générale uniforme. Il est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas.

DRAFT doit être appliqué avec un agent tensioactif recommandé aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges en croissance

active, peu après la levée. Les agents tensioactifs recommandés sont AGRAL \* 90, AG-SURF \*, et CITOWETT<sup>MD</sup> PLUS.

DRAFT est un herbicide du groupe 2 et peut seulement réprimer ou ne pas supprimer les mauvaises herbes résistantes Groupe 2.

Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la croissance des mauvaises herbes et augmentent l'activité de DRAFT en permettant une activité maximale d'absorption et de contact avec le feuillage. Les mauvaises herbes endurcies par le froid ou la sécheresse ne peuvent être supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. APPLIQUER DRAFT AVEC UN ÉQUIPEMENT TERRESTRE SEULEMENT. Pour de meilleurs résultats, assurer une couverture complète des mauvaises herbes cibles. Voir la section "INSTRUCTIONS D'APPLICATION" de cette étiquette pour les détails complets sur l'utilisation.

DRAFT arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes meurent peuvent ne pas être visibles de 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et de sensibilité des mauvaises herbes. Degré de suppression et la durée de l'effet dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, la taille des mauvaises herbes, la concurrence des cultures, des conditions de croissance pendant et après le traitement, et la couverture de pulvérisation.

Les cultures suivantes peuvent être semées deux mois après une demande de DRAFT : canola, le lin, les lentilles et la luzerne.

## MODE D'EMPLOI

- NE PAS retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant un traitement.
- Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, d'une éventuelle inversion de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

**Application par pulvérisateur agricole :**

- NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales.
- NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

**Zones tampons :**

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible le plus proche (tels que prairies, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, pâturages, parcours naturels, zones riveraines et terres arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :		
	Habitats terrestres	Habitats aquatiques d'une profondeur de :	
		<1m	>1m
Pulvérisateur agricole*	15	1	0

\* Dans le cas d'un pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, vérifier les étiquettes des autres produits du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (donc la plus restrictive) parmi celles des produits présents dans le mélange en cuve.

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

- Ce produit est TOXIQUE pour les plantes. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple sols compactés ou à texture fine comme l'argile).
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- On peut réduire la contamination des habitats aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre le site traité et la lisière du plan d'eau.

**DRAFT****Blé (de Printemps, de l'Hiver, Dur), l'Orge et l'Avoine :**

Appliquer 20 grammes de DRAFT par hectare avec un agent tensioactif recommandé pour une utilisation avec DRAFT à raison de 2 litres par 1000 litres de solution de pulvérisation. (voir la section de cette étiquette "Directives de mélange»). Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2e feuille et de la feuille étandard (avant l'apparition des épis) et avant que la culture ne devienne trop dense pour empêcher la couverture complète des mauvaises herbes visées. Pour de meilleurs

résultats, appliquer sur les jeunes pousses en pleine croissance des mauvaises herbes qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur. Il est essentiel de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles.

#### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :**

Amarante à racine rouge	Renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)
Bourse-à-pasteur	Renouée liseron <sup>3</sup>
Soude roulante	Sagesse-des-chirurgiens
Chou gras	Saponaire des vaches
Canola spontané <sup>6</sup>	Sarrasin de tartarie
Crépis des toits	Séneçon vulgaire
Kochia à balais	Spargoute des champs
Moutarde des champs	Stellaire moyenne <sup>2</sup>
Neslie paniculée	Tabouret des champs
Ortie royale	Tournesol spontané

#### **MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES :**

Érodium cicutaire (2-6 feuilles)  
 Chardon des champs<sup>1</sup>  
 Gaillet grateron (1-3 verticilles)  
 Laiteron des champs<sup>1</sup>  
 Linaire vulgaire<sup>5</sup>  
 Mauve à feuilles rondes<sup>4</sup>  
 Matricaire inodore

La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population et/ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

Recommandations S'appliquant À Des Mauvaises Herbes Particulières :

1. Chardon des champs, le laiteron des champs: Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé en postlevée lorsque la majorité des

chardons est sortie de terre et pousse activement. Pour une meilleure suppression des parties aériennes, appliquer lorsque les chardons mesurent moins de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche la couverture complète des chardons. Une seule application inhibe efficacement la capacité des mauvaises herbes de nuire à la culture. Les chardons qui pousseront plus tard ne seront pas supprimés.

2. Stellaire: Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1-6 feuilles) et en croissance active, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront après l'application ne seront pas supprimées.
3. Renouée liseron: Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon de 3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.
4. Mauve à feuilles rondes: Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé sur la mauve à feuilles rondes en pleine croissance, aux stades de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> feuille (10-12 cm de hauteur). DRAFT retarde la croissance de la mauve, mais ne réduit pas toujours l'ensemble de la population.
5. Linaire vulgaire: Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé lorsque la linaire vulgaire mesurent moins de 15 cm de hauteur. Un programme de suppression pour cette mauvaise herbe inclut des labours fréquents et l'application chimique.
6. Colza spontané: DRAFT seul ne supprime pas les variétés de colza tolérant à l'imazamox et à l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield\*).

#### **NOTE :**

NE PAS APPLIQUER SUR LES MAUVAISES HERBES LORSQU'IL RISQUE DE PLEUVOIR. L'EFFICACITÉ DE L'HERBICIDE DRAFT SERA RÉDUITE S'IL PLEUT DANS LES 4 HEURES SUIVANT UNE APPLICATION.

## **LE CANOLA TOLÉRANT À LA SULFONYLURÉE (POUR UTILISATION UNIQUEMENT SUR LE CANOLA TOLÉRANT À LA SULFONYLURÉE QUI CONTIENT LE CARACTÈRE CIBUS CANOLA™ SU)**

### **PÉRIODE D'APPLICATION**

Appliquer 20 grammes de DRAFT par hectare avec un agent tensioactif qui est recommandé pour une utilisation avec DRAFT à raison de 2,0 litres par 1000 litres de volume de pulvérisation (voir la section de cette étiquette "Instructions pour le mélange"), lorsque le canola SU se trouve entre les stades de 2 à 5 feuilles mais avant le début de montaison pour la suppression ou la répression des mauvaises herbes visées ci-dessous. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses en pleine croissance des mauvaises herbes qui mesurent moins de 10 cm de hauteur ou de largeur. Il est essentiel de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles.

### **RESTRICTIONS:**

Seulement pour l'utilisation sur le canola qui contient le caractère de tolérance aux herbicides à base de sulfonyleurée de Cibus (caractère canola™ SU). Ne pas appliquer sur le canola non tolérant à la sulfonyleurée, car le produit pourrait sévèrement endommager ou même détruire la culture. Ne pas dépasser plus de 20 g de produit par hectare, appliquée sur quelconque culture de canola tolérante au SU (canola™ SU Cibus) au cours d'une saison de croissance.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Amarante à racine rouge	Renouée annuelle (renouée scabre,
Bourse-à-pasteur	renouée persicaire)
Soude roulante	Renouée liseron <sup>3</sup>
Chou gras	Sagesse-des-chirurgiens
Canola spontané <sup>6</sup>	Saponaire des vaches
Crépis des toits	Sarrasin de tartarie
Kochia à balais	Séneçon vulgaire
Moutarde des champs	Spargoute des champs
Neslie paniculée	Stellaire moyenne <sup>2</sup>
Ortie royale	Tabouret des champs
	Tournesol spontané

### **HERBES RÉPRIMÉES:**

Érodium cicutaire (2-6 feuilles)  
Chardon des champs 1  
Gaillet grateron (1-3 verticilles)  
Laiteron des champs 1  
Linaire vulgaire 5  
Mauve à feuilles rondes 4  
Matricaire inodore

La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence des mauvaises herbes (réduction de la population et / ou de la vigueur) par rapport à un témoin non traité. Le degré de répression variera avec la taille des mauvaises herbes et les conditions environnementales avant et à la suite du traitement.

Recommandations s'appliquant à des mauvaises herbes particulières:

1. Chardon des champs, le laiteron des champs: Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé en postlevée lorsque la majorité des chardons est sortie de terre et pousse activement. Pour une meilleure suppression des parties aériennes, appliquer lorsque les chardons mesurent moins de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche la couverture complète des chardons. Une seule application inhibe efficacement la capacité des mauvaises herbes de nuire à la culture. Les chardons qui pousseront plus tard ne seront pas supprimés.
2. Stellaire: Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1-6 feuilles) et en croissance active, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront après l'application ne seront pas supprimés.
3. Renouée liseron: Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon de 3



feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement

4. Mauve à feuilles rondes: Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé sur la mauve à feuilles rondes en pleine croissance, aux stades de la 2e à la 6e feuille (10-12 cm de hauteur). DRAFT retarde la croissance de la mauve, mais ne réduit pas toujours l'ensemble de la population.
5. Linaire vulgaire: Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé lorsque la linaire vulgaire mesurent moins de 15 cm de hauteur. Un programme de suppression pour cette mauvaise herbe inclut des labours fréquents et l'application chimique.

#### NOTE:

Ne pas appliquer sur les mauvaises herbes lorsqu'il risque de pleuvoir. L'efficacité de DRAFT sera réduite s'il pleut dans les 4 heures suivant une application.

#### Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut entraîner des effets biologiques, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité ou l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Rotam LTD au 1-866-927-6826 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Rotam LTD.

## MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC DRAFT DRAFT PLUS MCPA

BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ D'HIVER ET BLÉ DUR, ORGE ET AVOINE

Appliquer DRAFT à raison de 20 grammes par hectare plus MCPA amine ou ester 500 à raison de 0,7 à 1,1 litres par hectare (ou équivalent acide pur fournir 350 à 560 grammes de matière active par hectare), plus un agent tensioactif recommandé à raison de 2 litres par 1 000 litres de volume de pulvérisation (voir la section de l'étiquette "Directives de mélange"). Appliquer le mélange en réservoir à partir du stade 3 feuilles à juste avant le stade de la feuille étendard du blé (de printemps, d'hiver, dur), de l'orge et de l'avoine. Ce mélange en réservoir supprimera :

### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Amarante à racine rouge	Ortie royale
Ansérine de Russie <sup>††</sup>	Plantain (commun)
Bardanes (jeunes pousses)	Radis sauvage
Bourse-à-pasteur	Renouée annuelle+
Soude roulante	Renouée liseron
Chou gras	Sagesse-des-chirurgiens
Canola spontané <sup>†††</sup>	Saponaire des vaches
Fausse herbe à poux <sup>††</sup>	Sarrasin de Tartarie
Grande herbe à poux <sup>††</sup>	Sisymbre élevé
Petite herbe à poux <sup>††</sup>	Spargoute des champs
Kochia à balais <sup>††</sup>	Stellaire moyenne
Laitue scariole	Tabouret des champs
Lampourde glouteron <sup>††</sup>	Vélar d'Orient
Moutarde de l'Inde	Vélar fausse giroflée
Moutarde des champs	
Neslie paniculée	

<sup>†</sup> Renouée scabre et renouée persicaire

<sup>††</sup> Utiliser 400 grammes de matière active de MCPA par hectare au minimum.

<sup>†††</sup> Incluant les variétés de canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield\*).

**MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES :**

Érodium cicutaire (2-6 feuilles) (MCPA sous forme d'ester seulement)  
 Chardon des champs  
 Laiteron des champs  
 Mauve à feuilles rondes  
 Matricaire inodore

Suivre les « Recommandations s'appliquant à des mauvaises herbes particulières » pour le chardon des champs, le laiteron des champs, la mauve négligée, la stellaire moyenne et la renouée liseron.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'HERBICIDE DRAFT PLUS MCPA (0,56 L/HA)**

Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par DRAFT seul plus le canola spontané tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (par exemple, le canola Clearfield \*) (au stade de 2-4 feuilles).

Consulter l'étiquette du MCPA pour obtenir plus de renseignements concernant les directives d'application et les précautions d'utilisation..

**DRAFT PLUS 2,4-D****Blé ou orge – NE PAS APPLIQUER SUR L'AVOINE**

Appliquer DRAFT à raison de 20 grammes par hectare mélangé en réservoir avec du 2,4-D et un agent tensioactif recommandé. Les taux et la formulation de 2,4-D comprennent:

1. 2,4-D amine 500 à raison de 0,84 - 1,1 litre par hectare ou
2. 2,4-D ester LV700 à raison de 0,6 - 0,8 litre par hectare ou

3. 2,4-D ester LV600 à raison de 0,7 - 0,9 litre par hectare ou
4. Équivalent acide

Ajouter un surfactant recommandé à raison de 2 litres par 1000 litres de solution de pulvérisation (se référer au paragraphe « Directives de mélange ») de l'étiquette. Pulvériser le mélange à partir du stade de la 3e feuille complète; cesser les applications juste avant le stade de la feuille étendard du blé (blé de printemps, blé dur, blé d'hiver) et de l'orge. NE PAS APPLIQUER SUR L'AVOINE.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :**

Amarante à racine rouge  
 Ansérine de Russie  
 Bardanes (jeunes pousses)  
 Bourse-à-pasteur  
 Érodium cicutaire (2-6 feuilles) (2,4-D sous forme d'ester seulement)  
 Soude roulante  
 Chou gras  
 Canola spontané\*\*  
 Fausse herbe à poux  
 Grande herbe à poux  
 Kochia à balais  
 Laitue scariole  
 Lampourde glouteron  
 Moutarde de l'Inde  
 Moutarde des champs  
 Neslie paniculée

Ortie royale  
 Petite herbe à poux  
 Plantain (commun)  
 Radis sauvage  
 Renouée liseron  
 Renouée annuelle+  
 Sagesse-des-chirurgiens  
 Saponaire des vaches  
 Sarrasin de Tartarie  
 Sisymbre élevé  
 Spargoute des champs  
 Stellaire moyenne  
 Tabouret des champs  
 Méliot  
 Vélar fausse giroflée  
 Vélar d'orient

† Renouée scabre et renouée persicaire

† Incluant les variétés de canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield\*). Consulter l'étiquette du 2,4-D pour connaître les taux d'application appropriés.

**MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES :**

Chardon des champs	Matricaire inodore
Laiteron des champs	Mauve à feuilles rondes
Linaire vulgaire (2,4-D sous forme d'ester seulement)	

Suivre les « Recommandations s'appliquant à des mauvaises herbes particulières » pour le chardon des champs, le laiteron des champs, la stellaire moyenne, la renouée liseron et la mauve négligée.

Consulter l'étiquette du 2,4-D pour obtenir plus de renseignements concernant les directives d'application et les précautions à prendre

**DRAFT PLUS HERBICIDE ASSERT\* 300**

**Blé De Printemps Et Orge De Printemps Seulement.**

**Pour Usage Dans Les Provinces Des Prairies Et La Région De la rivière de la Paix En Colombie-Britannique Seulement.**

Appliquer DRAFT à raison de 20 grammes par hectare plus l'herbicide ASSERT\* 300 à raison de 1,3 à 1,6 litres de produit par hectare pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges sensibles à DRAFT, et la folle avoine.

Utiliser la dose la moins élevée d'herbicide ASSERT\* 300 lorsque la majorité des plants de folle avoine sont au stade de la 1re à la 3e feuille et la dose la plus élevée si la folle avoine est au stade de la 4e feuille. La pulvérisation peut être effectuée sur la culture du stade de la 2e feuille jusqu'au stade de la 6e feuille inclusivement.

Consulter l'étiquette d'herbicide ASSERT\* 300 pour connaître les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les renseignements sur le réensemencement.

Utiliser la préparation dans un délai de 12 heures, afin d'éviter que le produit ne se dégrade.

**DRAFT + HERBICIDE ASSERT\* 300  
+ MCPA ESTER 500**

**Blé De Printemps Et Orge De Printemps Seulement.**

**Pour Usage Dans Les Provinces Des Prairies Et La Région De la rivière de la Paix En Colombie-Britannique Seulement**

Appliquer DRAFT à raison de 20 grammes par hectare plus l'herbicide ASSERT\* 300 à raison de 1,3 à 1,6 litre de produit par hectare plus le MCPA ester 500 à raison de 0,7-1,1 litre par hectare (ou un équivalent acide pour fournir 350-560 grammes de matière active par hectare) pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges sensibles à DRAFT plus le MCPA, et la folle avoine.

Appliquer aux stades de la 4e à la 6e feuille de la culture.

TYPES DE SOLS	DOSE DE HERBICIDE ASSERT* 300
Noir et gris boisé	1,6 L/ha
Brun et brun foncé	1,3 L/ha si la majorité des plants de folle avoine sont aux stades de la 1re à la 3e feuille. Appliquer l'herbicide ASSERT* 300 à un taux de 1,6 L/ha si la folle avoine est au stade de la 4e feuille

Consulter l'étiquette d'herbicide ASSERT\* 300 pour connaître les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les renseignements sur le réensemencement.

Utiliser la préparation dans un délai de 12 heures, afin d'éviter que le produit ne se dégrade.

**DRAFT + PUMA\* SUPER**

**Pour usage sur le blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge Dans les provinces des prairies et la région de la rivière de la paix en Colombie-Britannique seulement**

**APPLIQUER :**

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
<b>Plus</b>	
PUMA* SUPER	à raison de 0,5 ou 1,0 litre par hectare

Il n'est PAS nécessaire d'ajouter un surfactant non ionique dans les mélanges en réservoir de DRAFT avec PUMA\* SUPER.

Appliquer le mélange en réservoir de DRAFT + PUMA\* SUPER sur le blé de printemps et le blé dur aux stades de la 1re à la 6e feuille plus 3 talles ou sur l'orge aux stades de la 1re à la 5e feuille plus 2 talles. Appliquer sur les graminées annuelles nuisibles aux stades de la 1re à la 6e feuille (jusqu'à l'apparition du 3e talle). Consulter l'étiquette de PUMA\* SUPER pour obtenir des indications supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes et pour connaître les directives d'application et les précautions à observer, particulièrement en ce qui concerne l'environnement.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :**

Sétaire verte	(PUMA* SUPER au taux de 0,5 ou 1,0 L/ha)
Folle avoine	(PUMA* SUPER au taux de 1,0 L/ha)
Pied-de-coq	(PUMA* SUPER au taux de 1,0 L/ha)

Ce mélange en réservoir permet aussi de supprimer ou de réprimer les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées pour DRAFT utilisé seul à raison de 20 grammes/ha.

**DRAFT + MCPA ESTER 500 + PUMA\* SUPER**

**Pour Usage sur le blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge.  
Dans les provinces des prairies et la région de la rivière de la paix en Colombie-Britannique seulement**

**APPLIQUER :**

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
<b>Plus</b>	
MCPA ESTER 500	à raison de 0,84 litre par hectare
<b>Plus</b>	
PUMA* SUPER	à raison de 0,5 ou 1,0 litre par hectare

Il n'est PAS nécessaire d'ajouter un surfactant non ionique dans les mélanges en réservoir de DRAFT avec le MCPA ester 500 et le PUMA\* SUPER. Dans ce mélange en réservoir, le MCPA ester 500 doit être utilisé strictement au taux recommandé, sinon la suppression de la folle avoine risque d'être compromise.

Appliquer le mélange en réservoir de DRAFT + MCPA ester 500 + PUMA\* SUPER sur le blé de printemps et le blé dur aux stades de la 1re à la 6e feuille plus 3 talles ou sur l'orge aux stades de la 1re à la 5e feuille plus 2 talles. Appliquer sur les graminées annuelles nuisibles aux stades de la 1re à la 6e feuille (jusqu'à l'apparition du 3e talle). Consulter les étiquettes du MCPA ester 500 et de PUMA\* SUPER pour obtenir des indications supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes et pour connaître les directives d'application et les précautions à observer, particulièrement en ce qui concerne l'environnement.

**Mauvaises herbes SUPPRIMÉES:**

Sétaire verte	(PUMA* SUPER au taux de 0,5 ou 1,0 L/ha)
Folle avoine	(PUMA* SUPER au taux de 1,0 L/ha)
Pied-de-coq	PUMA* SUPER au taux de 1,0 L/ha)

Ce mélange en réservoir permet aussi de supprimer ou de réprimer les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées pour DRAFT à raison de 20 grammes/ha et pour le MCPA ester 500 à raison de 0,84 litre/ha.

## DRAFT + PUMA\* 120 SUPER

Pour usage sur le blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge  
Dans les provinces des prairies et la région de la rivière de la paix en  
Colombie-Britannique seulement

### APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
<b>Plus</b>	
PUMA* 120 SUPER	à raison de 770 mL/Ha ou 385 mL/Ha

Il n'est PAS nécessaire d'ajouter un surfactant non ionique dans les mélanges en réservoir de DRAFT avec PUMA\* 120 SUPER.

Appliquer le mélange en réservoir de DRAFT + PUMA\* 120 SUPER sur le blé de printemps et le blé dur aux stades de la 1re à la 6e feuille plus 3 talles ou sur l'orge aux stades de la 1re à la 5e feuille plus 2 talles. Appliquer sur les graminées annuelles nuisibles aux stades de la 1re à la 6e feuille (jusqu'à l'apparition du 3e talle). Consulter l'étiquette de PUMA\* 120 SUPER pour obtenir des indications supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes et pour connaître les directives d'application et les précautions à observer, particulièrement en ce qui concerne l'environnement.

### Mauvaises herbes SUPPRIMÉES :

Sétaire verte (PUMA\* 120 SUPER à raison de 385 mL/Ha)  
Folle avoine setaïre (PUMA\* 120 SUPER à raison de 770 mL/Ha)  
verte, setaïre glauque,  
pied-de-coq

Ce mélange en réservoir permet aussi de supprimer ou de réprimer les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées pour DRAFT utilisé seul.

## DRAFT + PUMA\* 120 SUPER + MCPA ESTER 500

Pour usage sur le blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge.  
Dans les provinces des prairies et la région de la rivière de la paix en  
Colombie-Britannique seulement

### APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
<b>Plus</b>	
PUMA* 120 SUPER	à raison de 770 mL/Ha ou 385 mL/Ha
<b>Plus</b>	
MCPA ester 500	à raison de 0,84 ou 0,56 L/Ha

Il n'est PAS nécessaire d'ajouter un surfactant non ionique dans les mélanges en réservoir de DRAFT avec le PUMA\* 120 SUPER et le MCPA ester 500. Dans ce mélange en réservoir, le MCPA ester 500 doit être utilisé strictement au taux recommandé, sinon la suppression de la folle avoine risque d'être compromise.

Appliquer le mélange en réservoir de DRAFT + PUMA\* 120 SUPER + MCPA ester 500 sur le blé de printemps et le blé dur aux stades de la 1re à la 6e feuille plus 3 talles ou sur l'orge aux stades de la 1re à la 5e feuille plus 2 talles. Appliquer sur les graminées annuelles nuisibles aux stades de la 1re à la 6e feuille (jusqu'à l'apparition du 3e talle). Consulter les étiquettes du MCPA ester 500 et de PUMA\* 120 SUPER pour obtenir des indications supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes et pour connaître les directives d'application et les précautions à observer, particulièrement

### Mauvaises herbes SUPPRIMÉES :

Sétaire verte (PUMA\* 120 SUPER at 385 mL/Ha)  
Folle avoine, setaïre verte setaïre (PUMA\* 120 SUPER at 770 mL/Ha)  
glauque, pied-decoq

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par DRAFT seul Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 0,84 L/Ha  
OU

Le canola spontané tolérant à l'imazamox et l'imazethapyr (c.-à-d. le canola Clearfield\* (aux stades de la 2<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> feuille) lorsque le MCPA ester appliqué à 0,56 L par hectare.

### **DRAFT + HORIZON\* 240 EC**

**Blé De Printemps (Incluant Le Blé Dur) Seulement.**

**Pour Usage Dans Les Provinces Des Prairies Et La Région De la rivière de la Paix En Colombie-Britannique Seulement.**

Pour supprimer la folle avoine, appliquer DRAFT à raison de 20 grammes par hectare avec HORIZON\* 240 EC à raison de 230 mL par hectare et l'adjuvant SCORE\* à raison de 800 mL par hectare du stade de la 2<sup>e</sup> feuille à celui de la feuille étendard de la culture. Ajouter DRAFT en premier dans le réservoir du pulvérisateur, suivi de HORIZON\* 240 EC, puis l'adjuvant SCORE\* en dernier. Il n'est PAS nécessaire d'employer un surfactant non ionique lorsque DRAFT est mélangé en réservoir avec HORIZON\* 240 EC et l'adjuvant SCORE\*.

Pour supprimer la folle avoine et la sétaire verte, appliquer DRAFT à raison de 20 grammes par hectare avec HORIZON\* 240 EC à raison de 290 mL par hectare et SCORE\* à raison de 1 L par hectare du stade de la 2<sup>e</sup> feuille à celui de la feuille étendard de la culture. Ajouter DRAFT en premier dans le réservoir du pulvérisateur, suivi de HORIZON\* 240 EC, puis l'adjuvant SCORE\* en dernier. Il n'est PAS nécessaire d'employer un surfactant non ionique lorsque DRAFT est mélangé en réservoir avec HORIZON\* 240 EC et l'adjuvant SCORE\*.

Consulter l'étiquette de HORIZON\* 240 EC pour connaître les directives d'application de ce produit ainsi que les précautions à prendre lors de son usage.

#### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :**

Folle avoine  
Sétaire verte

Ce mélange en réservoir permet de supprimer ou de réprimer également les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées pour DRAFT utilisé seul à raison de 20 grammes par hectare.

### **DRAFT + MCPA ESTER 500 + HORIZON\* 240 EC**

**Blé De Printemps (Incluant Le Blé Dur) Seulement**

**Dans Les Provinces Des Prairies Et La Région De la rivière de la Paix En Colombie-Britannique.**

**APPLIQUER :**

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
<b>Plus</b>	
MCPA Ester 500	à raison de 0,84 - 1,1 L par hectare ou 0,56 L par hectare
<b>Plus</b>	
HORIZON* 240 EC	à raison de 230 mL par hectare
<b>Plus</b>	
SCORE* Adjuvant	à raison de 0,8 % v/v

Appliquer du stade de la 3<sup>e</sup> feuille à celui de la feuille étendard de la culture sur la folle avoine en pleine croissance aux stades de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> feuille, avant l'apparition du 4<sup>e</sup> talle, et sur la sétaire verte aux stades de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> feuille, avant l'apparition du 3<sup>e</sup> talle. Consulter les étiquettes du MCPA ester 500 et d'HORIZON\* 240 EC pour connaître les directives d'application de ces produits ainsi que les précautions à prendre lors de leur usage.

#### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :**

Sétaire verte\*  
Folle avoine

PLUS les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par DRAFT et les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le MCPA ester 500 à 0,84-1,1 L par hectare ou le canola spontané tolérant à l'imazamox et l'imazethapyr (le canola Clearfield\*) (aux stades de la 2e à la 4e feuille) lorsque le MCPA ester 500 est appliqué à 0,56 L par hectare..

\*NOTE :

La suppression de la sétaire verte peut être moins complète avec le mélange en réservoir de DRAFT + HORIZON\* + MCPA ester 500.

## **DRAFT + ACCORD\* DF Herbicide + HORIZON\* 240 EC**

Pour usage sur le blé Printemps (Incluant Le Blé Dur) Seulement  
Dans Les Provinces Des Prairies Et La Région De la rivière de la Paix En Colombie-Britannique

APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
<b>Plus</b>	
ACCORD* DF Herbicide	à raison de 67 grammes par hectare
<b>Plus</b>	
HORIZON* 240 EC	à raison de 230 mL par hectare
<b>Plus</b>	
SCORE* Adjuvant	à raison de 0,8 % v/v

Appliquer du stade de la 2ième à la 5ième feuille à celui de la feuille étendard de la culture sur la folle avoine en pleine croissance aux stades de la 1re à la 6e feuille, avant l'apparition du 4e talle, et sur la sétaire verte aux stades de la 1re à la 5e feuille, avant l'apparition du 3e talle. Il est essentiel de couvrir complètement le feuillage pour supprimer uniformément des mauvaises herbes. Avant son utilisation, consulter l'étiquette d'herbicide ACCORD\* DF pour connaître les restrictions additionnelles s'appliquant aux cultures en

rotation, les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les autres restrictions. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :**

Sétaire verte

Folle avoine

Gaillet grateron (1-3 verticilles)

PLUS les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par DRAFT.

## **DRAFT + LONTREL\* 360 + 2,4-D ESTER ou MCPA ESTER**

Pour usage sur le blé De Printemps (Excluant Le Blé Dur) Et L'orge Seulement.

Dans L'ouest Du Canada Seulement.

APPLY :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
<b>plus</b>	
LONTREL* 360	à raison de 0,21 litre par hectare
<b>plus</b>	
MCPA Ester (500 g/L)	à raison de 0,84 litre par hectare
<b>or</b>	
2,4-D Ester (600 g/L)	à raison de 0,7 litre par hectare

Ajouter un surfactant non ionique recommandé tel que AGRAL\* 90, AG-SURF\* ou CITOWETT<sup>md</sup> PLUS au taux de 0,2 % du volume total de la solution de pulvérisation (c.-à-d. 2 litres par 1000 litres de solution). Voir la section « Directives de mélange » de la présente étiquette.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :**

Canola spontané  
 Chardon des champs†  
 Laiteron des champs  
 Moutarde des champs  
 Renouée liseron  
 Renouée persicaire  
 Tabouret des champs †

† Suppression saisonnière de chardon des champs

**MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES :**

Gaillet grateron

PLUS : toutes les autres mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par DRAFT à raison de 20 grammes par hectare.  
 Se référer à l'étiquette du MCPA ester ou du 2,4-D ester pour connaître les autres mauvaises herbes à feuilles larges supprimées aux taux recommandés plus haut. Consulter l'étiquette de LONTREL\* et du 2,4-D Ester ou du MCPA ester pour connaître les directives d'application de ces produits, les précautions à prendre lors de leur usage ainsi que d'autres restrictions particulières.

NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE.

**DRAFT + CURTAIL\* M**

**Pour usage sur le blé De Printemps (Excluant Le Blé Dur) Et L'orge De Printemps Seulement.**

**Pour Usage Dans Les Provinces Des Prairies Et La Région De la rivière de la Paix En Colombie-Britannique Seulement.**

**APPLIQUER :**

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
<b>plus</b>	
CURTAIL* M	à raison de 1,5 litre par hectare
<b>plus</b>	
un surfactant recommandé	à raison de 2 litres par 1000 litres de solution de pulvérisation.

Voir la section « Directives de mélange » de la présente étiquette pour connaître la marche à suivre appropriée concernant le mélange et l'application. S'assurer que DRAFT est complètement en suspension dans le réservoir du pulvérisateur avant d'ajouter CURTAIL\* M.

Appliquer ce mélange en réservoir à partir du stade de développement complet de la 3e feuille du blé de printemps et de l'orge de printemps. Consulter l'étiquette de CURTAIL\* M pour connaître les directives d'application de ce produit ainsi que les précautions à prendre lors de son usage.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :**

Chardon des champs†  
 Renouée liseron††

PLUS toutes les autres mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul à raison de 20 grammes par hectare.

† Chardon des champs : Appliquer DRAFT plus CURTAIL\* M plus un surfactant recommandé en postlevée, lorsque tous les chardons sont sortis de terre et poussent activement. Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer lorsque les chardons ne dépassent pas 15 cm de hauteur, avant que les boutons de fleurs n'apparaissent et que le couvert végétal n'empêche la couverture complète des chardons. Les chardons qui pousseront plus tard ne seront pas supprimés.



†† Renouée liseron : Appliquer DRAFT plus CURTAIL\* M plus un surfactant recommandé lorsque la renouée liseron se trouve entre les stades du cotylédon et de la 5e feuille et pousse activement. En présence de conditions difficiles telles que la sécheresse, le mélange d'herbicides peut être moins efficace. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement

## DRAFT + ACCORD\* DF HERBICIDE

Blé De Printemps (Incluant Le Blé Dur) et l'orge de printemps, Cultivé  
Seulement Pour L'Alimentation Animale seulement et Non Contre-  
Ensemencé De Plantes Fourragères.  
Pour Usage Dans Les Provinces Des Prairies et La Région De la  
Rivière de la Paix En Colombie-Britannique.

### APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
<b>plus</b>	
ACCORD* DF Herbicide	à raison de 67 OU à raison de 135-165 grammes par hectare
<b>plus</b>	
MERGE* à titre d'adjuvant	à raison de 1,0 % v/v (10 litres par 1000 litres de solution de pulvérisation).

Il n'est PAS nécessaire d'ajouter un surfactant non ionique lorsqu'on mélange en réservoir DRAFT avec l'herbicide ACCORD\* DF et l'adjuvant MERGE\*.

Appliquer ce mélange lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> feuille. Utiliser 165 grammes par hectare, lorsque la sétaire verte est la mauvaise herbe cible. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour supprimer uniformément les mauvaises herbes. Ne pas appliquer ce mélange

en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Avant son utilisation, consulter l'étiquette d'herbicide ACCORD\* DF pour connaître les restrictions additionnelles s'appliquant aux cultures en rotation, les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les autres restrictions. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application.

Mauvaises herbes SUPPRIMÉES LORSQUE L'Herbicide ACCORD* DF EST UTILISÉ à raison de 135-165 grammes par hectare	Période d'application
Sétaire verte	1-5 feuilles, 2 talles
Pied-de-coq	1-5 feuilles
Lin spontané	1-8 cm
Gaillet grateron	1-4 verticilles
Laiteron potager	1-4 feuilles
PLUS : les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul.	

Se référer à l'étiquette d'herbicide ACCORD\* DF pour obtenir plus de renseignements sur les stades de croissance des mauvaises herbes auxquels il faut appliquer le mélange.

Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours (blé de printemps, blé dur) ou les 80 jours (orge) suivant l'application.

<b>Mauvaises herbes SUPPRIMÉES LORSQUE L'Herbicide ACCORD sous forme de granulé mouillable * EST UTILISÉ à raison de 67 grammes par hectare</b>	<b>Période d'application</b>
Gaillet grateron	1 - 3 verticilles
Laiteron potager	1-4 feuilles
PLUS : les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul.	

### **DRAFT + ACCORD\* DF HERBICIDE + PUMA\* 120 SUPER**

Blé De Printemps (Incluant Le Blé Dur) et l'orge de printemps, Cultivé Seulement Pour L'Alimentation Animale et Non Contre-Ensemencé De Plantes Fourragères. Pour Usage Dans Les Provinces Des Prairies Et La Région De la rivière de la Paix En Colombie-Britannique.

#### **APPLIQUER :**

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
HERBICIDE ACCORD* DF	à raison de 67 grammes par hectare
Puma* 120 Super	À raison de 0,77 Litres par hectare

Il n'est PAS nécessaire d'ajouter l'adjuvant MERGE\* lorsqu'on mélange en réservoir DRAFT avec l'herbicide ACCORD\* DF et PUMA\* 120 SUPER.

Appliquer le mélange en réservoir de DRAFT + l'herbicide Accord\* DF + Puma\* 120 Super au blé de printemps et blé dur aux stades de la 2e à la 5e feuille ou à l'orge aux stades de la 2e à la 4e feuille. Appliquer le mélange en réservoir aux graminées annuelles lorsqu'elles sont aux stades de la 1re à la 6e feuille (avant la 3e talle), ou au gaillet grateron au stade de 1-4 verticilles. Se référer aux étiquettes d'herbicide ACCORD\* DF et de PUMA\*

120 SUPER pour obtenir plus des renseignements concernant les directives d'application et les précautions environnementale et de usage à prendre.

#### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :**

Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide DRAFT utilisé seul.

Folle avoine  
Gaillet grateron  
Pied-de-coq  
Sétaire verte

Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours (blé de printemps, blé dur) ou les 80 jours (orge) suivant l'application.

### **DRAFT + ACCORD\* DF HERBICIDE + AVENGE\* 200-C**

Utiliser Seulement Sur Les Variétés De Blé De Printemps Spécifiées Sur L'étiquette D'Avenge\* 200-C, Non Contre-Ensemencées De Plantes Fourragères.

Pour Usage Dans Les Provinces Des Prairies Et La Région De la rivière de la Paix En Colombie-Britannique.

#### **APPLIQUER :**

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
<b>plus</b>	
HERBICIDE ACCORD* DF	à raison de 135-165 grammes par hectare
<b>plus</b>	
AVENGE* 200-C	à raison de 3,5 litres par hectare

<b>plus</b>	
MERGE* adjuvant	à raison de 1,0 % v/v (10 litres par 1000 litres de solution de pulvérisation)

Il n'est PAS nécessaire d'ajouter un surfactant non ionique lorsqu'on mélange en réservoir de DRAFT avec l'herbicide ACCORD\* DF, AVENGE\* et l'adjuvant MERGE\*.

Appliquer ce mélange lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2e et de la 5e feuille. Utiliser 165 grammes par hectare, lorsque la sétaire verte est la mauvaise herbe cible. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour supprimer les mauvaises herbes de façon uniforme. Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Avant l'utilisation, consulter l'étiquette d'herbicide ACCORD\* DF pour connaître les restrictions additionnelles s'appliquant aux cultures en rotation, les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les autres restrictions. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application.

NOTE :

AVENGE\* 200-C peut endommager la culture. Consulter toujours les étiquettes d'AVENGE\* 200-C et d'herbicide ACCORD\* DF pour connaître les directives d'application propres à ces produits, les précautions à prendre lors de leur usage et les autres restrictions.

### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Folle avoine, lorsque la densité de la population est de 1 à 200 plants par mètre carré.

PLUS : les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul ainsi que par le mélange en réservoir de DRAFT + l'herbicide ACCORD\* DF.

NOTE : Se référer aux étiquettes d'herbicide ACCORD\* DF et d'AVENGE\* 200-C pour obtenir plus de renseignements sur les stades de croissance et la densité de population des mauvaises herbes auxquels il faut appliquer le mélange.

## DRAFT + ATTAIN\* HERBICIDE MÉLANGE EN RÉSERVOIR

**Pour usage sur le blé de Printemps (Excluant le Blé Dur) et L'Orge de Printemps seulement et non contre-ensemencées de légumineuses. Dans Les Provinces Des Prairies Et La Région De la rivière de la Paix En Colombie-Britannique Seulement**

APPLIQUER :

DRAFT	À raison de 20 grammes par hectare
<b>plus</b>	
ATTAIN* Mélange d'herbicide en réservoir	Attain A (fluroxypyr) à raison de 0,30 L/ha
	Attain B (2,4-D ester) à raison de 0,50 L/ha
<b>plus</b>	
Adjuvants : AGRAL* 90, AG- SURF*, or CITOWETT*	À raison de 2L/1000 litre de bouillie de pulvérisation.

Application entre les stades de la 4e feuille et de la feuille étendard du blé de printemps ou de l'orge de printemps sur les plantules de mauvaises herbes, jusqu'au stade de 4e verticille/de la 4e feuille.

Ajouter au réservoir dans l'ordre suivant : DRAFT, Attain A, Attain B, adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE. Utiliser avec un volume de pulvérisation de 100 L/ha.

Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs

traités moins de 7 jours après l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Ne pas utiliser le fourrage ou le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas ramasser la culture mature traitée moins de 60 jours après l'application. Se référer aux étiquettes du mélange en réservoir d'Attain\* pour des autres directives concernant l'application et les précautions à prendre.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :**

Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul.  
Le gaillet grateron (excluant les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2)

## **DRAFT + LONTREL\* 360**

**Pour Usage Sur Le Blé De Printemps (Excluant Le Blé Dur) Et L'orge De Printemps Seulement. Dans Les Provinces Des Prairies Et La Région De la rivière de la Paix En Colombie-Britannique Seulement.**

### **APPLIQUER :**

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
<b>plus</b>	
LONTREL* 360	à raison de 0,21 litre par hectare
<b>plus</b>	
un surfactant recommandé	à raison de 2 litres par 1000 litres de solution de pulvérisation

Voir la section « Directives de mélange » de la présente étiquette pour connaître la marche à suivre appropriée concernant le mélange et l'application. S'assurer que DRAFT est complètement en suspension dans le réservoir du pulvérisateur avant d'ajouter LONTREL\* 360.

Appliquer ce mélange en réservoir à partir du stade de développement complet de la 3e feuille jusqu'à celui de la feuille étendard du blé de printemps et le l'orge de printemps. Consulter l'étiquette de LONTREL\* 360 pour connaître les directives d'application de ce produit ainsi que les précautions à prendre lors de son usage.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :**

Chardon des champs (suppression saisonnière) †  
Renouée liseron††

PLUS : Toutes les autres mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul à raison de 20 grammes par hectare.

†Chardon des champs (suppression saisonnière) - Appliquer DRAFT plus LONTREL\* 360 plus un surfactant recommandé en postlevée, lorsque tous les chardons sont sortis de terre et poussent activement. Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer lorsque les chardons ne dépassent pas 15 cm de hauteur, avant que les boutons de fleurs n'apparaissent et que le couvert végétal n'empêche la couverture complète des chardons. Les chardons qui pousseront plus tard ne seront pas supprimés.

††Renouée liseron : Appliquer DRAFT plus LONTREL\* 360 plus un surfactant recommandé lorsque la renouée liseron se trouve entre les stades du cotylédon et de la 5e feuille et pousse activement. En présence de conditions difficiles telles que la sécheresse, le mélange d'herbicides peut être moins efficace. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

## **DRAFT + BANVEL II\* HERBICIDE**

**Pour Usage Sur Le Blé De Printemps (Excluant Le Blé Dur), Et L'orge De Printemps Seulement, Non Contre-Ensemencé De Plantes Fourragères. Dans Les Provinces Des Prairies Et La Région De La Rivière De La Paix En Colombie-Britannique seulement.**

Appliquer lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2<sup>e</sup> feuille et de la 5<sup>e</sup> feuille, et du stade de semis au stade de 8 feuilles du kochia à balais.

DRAFT	20 grammes/hectare
Banvel II* Herbicide	0,110 litres/hectare
Adjuvants : Agral*90, Ag-surf* or Citowett* Plus	2 litres/1000 litres de bouillie de pulvérisation

On doit ajouter au réservoir d'abord DRAFT, puis le BANVEL II, puis l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE. Utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 55 L/ha.

Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Se référer à l'étiquette de l'herbicide Banvel II\* pour des autres directives concernant l'application et les précautions à prendre.

#### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :**

Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul. Kochia à balais, incluant les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2

### **DRAFT + HORIZON\* 240 EC HERBICIDE + BANVEL II\* HERBICIDE**

**Pour Usage Sur Le Blé De Printemps (Excluant Le Blé Dur) Seulement, Non Contre-Ensemencé De Plantes Fourragères. Dans Les Provinces Des Prairies Et La Région De La Rivière De La Paix En Colombie-Britannique Seulement.**

Appliquer lorsque le blé de printemps et l'orge de printemps se trouve entre les stades de la 2<sup>e</sup> feuille et de la 5<sup>e</sup> feuille, et du stade de semis au stade de 8 feuilles du kochia à balais

DRAFT	20 grammes/hectare
Horizon* 240 EC Herbicide	0,230 L/hectare
Banvel II* Herbicide	0,110 litres/hectare
Adjuvant : Score*	0,8 litres/hectare

On doit ajouter au réservoir d'abord DRAFT, puis le Banvel II ensuite Horizon\* 240 EC, et enfin l'adjuvant Score\*. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour plus de détails. Utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 55 L/ha.

Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Se référer aux étiquettes du Banvel II\* et de l'Horizon\* 240 EC pour obtenir plus de renseignements concernant les directives s'application et les précautions à prendre.

#### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :**

Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul. Folle avoine  
Kochia à balais, incluant les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2  
Sétaire verte

### **DRAFT + 2,4-D AMINE OU ESTER + EVEREST\* SOLUPAK\* 70 DF OU EVEREST 70 GDE**

**Pour Usage Sur Le Blé de Printemps (Incluant le Blé Dur) Seulement, Non Contre-Ensemencé De Légumineuses. Dans Les Provinces Des Prairies Et La Région De La Rivière De La Paix En Colombie-Britannique.**

Appliquer une des mélanges en réservoir suivant aux stades de la 1re à la 6e feuille. (1-4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles) de la culture. Appliquer sur la folle avoine, la sétaine verte et l'avoine cultivée spontanée aux stades de la 1re à la 6e feuille (1-4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles).

<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>								
<b>Composant 1</b>		<b>Composant 2</b>		<b>Composant 3</b>		<b>Composant 4</b>		<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> - Mauvaises herbes à feuille large supprimées ou réprimées par DRAFT seul, plus :
DRAFT	20 g/ha	Everest* 70 GDE	43 g/ha	Agral * 90 ou Agsurf*	0,25% v/v			Folle avoine, sétaine verte et avoine cultivée spontanée. Utiliser 43 g/ha lorsque la densité de folle avoine est supérieure à 100 plants/m <sup>2</sup> ou lorsque les plants ne sont pas en pleine croissance en raison de conditions environnementales difficiles.
DRAFT	20 g/ha	Everest* 70 GDE ou Everest* Solupak 70 DF	43 g/ha	2,4-D Amine or Ester	Jusqu'à 560 g ae/ha	Agral * 90 or Agsurf*	0,25% v/v	Folle avoine, sétaine verte et avoine cultivée spontanée. Utiliser 43 g/ha lorsque la densité de folle avoine est supérieure à 100 plants/m <sup>2</sup> ou lorsque les plants ne sont pas en pleine croissance en raison de conditions environnementales difficiles.

<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b> <i>Continué</i>								
<b>Composant 1</b>		<b>Composant 2</b>		<b>Composant 3</b>		<b>Composant 4</b>		<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b> - Mauvaises herbes à feuille large supprimées ou réprimées par DRAFT seul, plus :
DRAFT	20 g/ha	Everest* 70 GDE ou Everest* Solupak 70 DF	28,5 g/ ha	2,4-D Amine ou Ester	Jusqu'à 560 g ae/ha	Agral * 90 or Agsurf*	0,25% v/v	Folle avoine, sétaires verte et avoine cultivée spontanée. Utiliser 43 g/ha lorsque la densité de folle avoine est supérieure à 100 plants/m <sup>2</sup> ou lorsque les plants ne sont pas en pleine croissance
DRAFT	20 g/ha	Everest* 70 GDE ou Everest* Solupak 70 DF	21,5 g/ ha	2,4-D Amine ou Ester	Jusqu'à 560 g ae/ha	Agral * 90 or Agsurf*	0,25% v/v	Sétaires verte seulement.

On doit ajouter au réservoir d'abord Everest\* Solupak ou Everest\* 70 GDE, puis DRAFT, ensuite la 2,4-D amine ou ester, et enfin l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.

Respecter le délai minimum précédant la récolte de 80 jours après le traitement. Sur les sols ligneux noirs, brun foncé et gris seulement, les pois de grandes cultures peuvent être semés l'année suivant l'application de Everest\* Solupak dans les champs où les précipitations ont atteint ou dépassé la normale (moyenne de 10 ans) durant la saison de culture, et dont la teneur en matière organique était supérieure à 4% et le pH, inférieur à 7,5. Recultiver le blé de printemps seulement sur les sols bruns. Consulter les étiquettes du 2,4-D amine ou ester et de Everest\* Solupak 70 DF ou de Everest\* 70 GDE pour connaître les restrictions s'appliquant à la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions à prendre lors de leur usage et les autres restrictions.

## DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Choisir un volume de pulvérisation qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 55 L par hectare. Si l'on mélange avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits ajoutés afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en réservoir applicables à chaque produit.
2. Remplir 1/4 à 1/3 du réservoir avec de l'eau fraîche et mettre l'agitateur en marche.
3. Ajouter la quantité requise DRAFT dans le réservoir. S'assurer que le produit est uniformément dispersé avant de passer à l'étape suivante. Une agitation continue est recommandée pendant toute la durée de la préparation afin d'assurer que les produits sont complètement dissous ou en suspension.
4. Si l'on utilise DRAFT seul, on doit ajouter au mélange à pulvériser un surfactant recommandé tel que AGRAL\* 90, AG-SURF\* ou CITOWETTmd PLUS au taux de 2 litres par 1 000 L de solution de pulvérisation.
5. Directives particulières concernant les mélanges en réservoir : Si l'on mélange DRAFT avec le MCPA, le 2,4-D, CURTAIL\* M ou LONTREL\* 360, ajouter la quantité requise de MCPA, de 2,4-D de CURTAIL\* M ou de LONTREL\* 360 dans le réservoir sans cesser de faire fonctionner l'agitateur. Une fois les herbicides sont totalement en suspension, ajouter un surfactant recommandé tel que AGRAL\* 90, AG-SURF\* ou CITOWETTmd PLUS à raison de 2 L par 1 000 litres de solution de pulvérisation. Il peut être nécessaire d'ajouter des agents anti-mousse.

Si l'on mélange DRAFT avec PUMA\* SUPER, ou avec le MCPA plus PUMA\* SUPER ajouter la quantité requise de PUMA\* SUPER, et/ou de MCPA tout en faisant fonctionner l'agitateur. NE PAS AJOUTER DE SURFACTANT.

Si l'on mélange DRAFT avec ASSERT\* ou ASSERT\* plus le MCPA : une fois que DRAFT est complètement en suspension, ajouter la quantité requise d'agent d'ajustement du pH et agiter jusqu'à dissolution. Ajouter la quantité requise d'ASSERT\*, l'agitateur étant toujours en marche. Si l'on ajoute du MCPA, le verser dans le réservoir en dernier. L'emploi d'un surfactant n'est pas nécessaire pour ce mélange.

Si l'on mélange DRAFT avec LONTREL\* 360 et le 2,4-D ester ou le MCPA ester, mélanger d'abord DRAFT à l'eau fraîche, puis ajouter la quantité requise de LONTREL\* 360, puis de MCPA ou de 2,4-D. Ajouter le surfactant non ionique recommandé, tel que AGRAL\* 90, AG-SURF\* ou CITOWETTmd PLUS, en dernier, au taux de 2 litres par 1000 litres de solution de pulvérisation.

Si l'on mélange DRAFT avec HORIZON\* 240 EC ou HORIZON\* 240 EC plus le MCPA ester, ajouter la quantité requise d'HORIZON\* 240 EC et/ou de MCPA ester lorsque DRAFT est complètement en suspension, sans cesser de faire fonctionner l'agitateur. Ajouter l'adjuvant SCORE\* au taux approprié en dernier. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE.

Si l'on mélange DRAFT avec ACCORD\* ou ACCORD\* plus AVENGE\* 200- C, ajouter la quantité requise DRAFT et d'ACCORD\* dans le réservoir. Lorsque ces produits sont complètement dissous et en suspension, ajouter la quantité appropriée d'AVENGE\* 200-C le cas échéant, l'agitateur étant toujours en marche. Ajouter l'adjuvant MERGE\* au taux approprié en dernier. Ne pas utiliser un autre surfactant non ionique.

6. Continuer à remplir le réservoir tout en faisant fonctionner l'agitateur pendant au moins 5 minutes afin de bien mélanger tous les ingrédients.
7. Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de la solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.



- Utiliser la préparation de DRAFT dans les 24 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Utiliser la solution de pulvérisation contenant ASSERT\* dans les 12 heures. Si la solution a reposé pendant un certain temps, bien l'agiter pour que toutes les particules de DRAFT soient à nouveau en suspension avant de recommencer les applications.

L'instrument de mesure volumétrique servant à déterminer la quantité de DRAFT doit être utilisé simplement comme guide. Pour obtenir des mesures précises, se servir d'une balance étalonnée en grammes.

### **DIRECTIVES D'APPLICATION :**

Appliquer le mélange de pulvérisation uniformément avec l'équipement d'application terrestre bien calibré seulement. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat (minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare). Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210-275 kPa est recommandée. Une agitation continue est nécessaire pour maintenir DRAFT en suspension. Pulvériser uniformément. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

### **NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :**

Afin d'éviter tout dommage ultérieur à d'autres cultures autre que le blé, l'orge ou l'avoine, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace de DRAFT dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante :

- Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de DRAFT. Répéter l'étape 1 au besoin. NE PAS NETTOYER LE

PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN PUITZ OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DES ARBRES OU DES PLANTES UTILES.

- Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes. Rincer à nouveau les boyaux, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.
- Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.
- Répéter l'étape 2.
- Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

ATTENTION : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

### **PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'UTILISATION :**

#### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :**

Pour la gestion de la résistance aux herbicides, DRAFT est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à DRAFT et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ♦ Dans la mesure du possible, alterner le DRAFT ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance..
- ♦ Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- ♦ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- ♦ Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées..
- ♦ Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide..
- ♦ Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ♦ Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le représentant local de Rotam ou composer le numéro sans frais de Rotam representative at 1-866-927-6826 for further information.
- ♦ Les applications sur le blé, l'orge ou l'avoine éprouvés par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, la sécheresse, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- ♦ Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- ♦ Ne pas contaminer les eaux d'irrigation.
- ♦ Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- ♦ Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.
- ♦ DRAFT doit être appliqué seulement avec de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation du produit et réduire son efficacité.
- ♦ Ne pas dépasser un total de 20 g de DRAFT par hectare par année de culture.

- ◆ Attendre deux mois après une application avant d'ensemencer le champ avec une autre culture.
- ◆ On ne peut utiliser le blé, l'orge ou l'avoine traités pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 7 jours suivant l'application.
- ◆ Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- ◆ Ne pas utiliser sur les sols très variés comportant de grandes étendues de gravier ou de sable, des côteaux dénudés ou des dépôts calcaires.
- ◆ N'utiliser DRAFT que sur les variétés enregistrées courantes de blé (blé de printemps, blé d'hiver, blé dur), d'orge d'avoine et de canola tolérant au SU. Se renseigner auprès de Rotam sur la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des cultures non enregistrées.
- ◆ NE PAS L'UTILISER SUR L'ORGE LÉGER NI SUR LE BLÉ BELVÉDÈRE.
- ◆ Éviter une pulvérisation excessive ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares.

## ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant.

## ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### S'il s'agit d'un récipient à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### S'il s'agit d'un récipient consigné :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Pour tous les types d'emballage : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerciales de leurs fabricants respectives